Société Publique Locale
CHARTRES METROPOLE ENERGIES
Capital 7 500 000 euros
Siège social : Hôtel de Ville de Chartres
Place des Halles - 28000 Chartres
R.C.S. Chartres n° 815 110 127

RAPPORT DU MANDATAIRE
ENTRE BEAUCE ET PERCHE

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20260921-DELIB26-178-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 06/10/2026

RAPPORT DU MANDATAIRE DE ENTRE BEAUCE ET PERCHE

AU SEIN DE LA SPL CHARTRES METROPOLE ENERGIES

Exercice 2025

CONTEXTE

Conformément à l'article L. 1524-51 du code général des collectivités territoriales, le représentant au conseil d'administration de la communauté de communes d'Entre Beauce & Perche présente un rapport écrit de la SPL Chartres Métropole Energies au conseil communautaire.

Ce rapport, objet de la délibération, a pour objectif :

- de renforcer l'information de la collectivité territoriale actionnaire et de ses élus ;
- pour les représentants nommés au sein du conseil ou de l'assemblée, de rendre compte de la manière dont ils exécutent leur mandat ;
- de renforcer le contrôle analogue ;
- de s'assurer que la SPL Chartres métropole Energies agit en conformité avec les positions et les actions engagées par la communauté de communes d'Entre Beauce & Perche.

Dans le respect de ces dispositions ; le présent rapport est destiné à être transmis aux collectivités actionnaires pour délibération.

Ce rapport contribue au contrôle analogue de la SPL Chartres métropole Energies tel que défini par le code de la commande publique et le code général des collectivités territoriales ainsi que par les statuts et le règlement intérieur de la société.

L'article D.1524-7 du CGCT prévoit que les informations demandées au titre du présent rapport sont renseignées sans préjudice des informations protégées par l'article L. 151-1 du code de commerce ou présentant un caractère confidentiel et donné comme telles en application, selon le cas, de l'article L. 225-37 ou de l'article L. 225-92 de ce même code. Lorsque certaines informations sont concernées par l'un des cas mentionnés à l'alinéa précédent, le rapport le mentionne et renseigne le point concerné sous une forme adaptée.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20260921-DELIB26-178-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 06/10/2026

Précision sur le secret des affaires :

Par application de l'article L.151-1 du code de commerce, est protégée au titre du secret des affaires toute information répondant aux critères suivants :

- Elle n'est pas, en elle-même ou dans la configuration et l'assemblage exacts de ses éléments, généralement connue ou aisément accessible pour les personnes familières de ce type d'informations en raison de leur secteur d'activité ;
- Elle revêt une valeur commerciale, effective ou potentielle, du fait de son caractère secret ;
- Elle fait l'objet de la part de son détenteur légitime de mesures de protection raisonnables, compte tenu des circonstances, pour en conserver le caractère secret.

Précision sur la notion d'informations confidentielles :

Conformément à l'article L.225-37 du code de commerce, les administrateurs sont tenus à la discrétion concernant les informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le Président du conseil d'administration.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20260921-DELIB26-178-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 06/10/2026

TABLE DES MATIERES

I. Vie et gouvernance de la société 6

1. Présentation générale de la société 6

A. objet social et historique sur la société 6
B. Les évolutions statutaires depuis 5 ans 8
C. Composition du capital social et de l'actionnariat 8
D. Locaux et équipements de la société 9
E. Ressources humaines 10

2. Gouvernance de la société 20

A. La composition des différentes instances de gouvernance 20
B. La déontologie 21
C. Les dirigeants 22
D. Le fonctionnement des instances 24
E. Le contrôle analogue 26
F. Les relations contractuelles et financières avec la collectivité 27

II. Les comptes de l'exercice clos 28

1. Présentation des chiffres les plus significatifs 28

A. Compte de résultat 28
B. Le bilan 29
C. Présentation du chiffre d'affaires par activité et par clients principaux 30

2. Soldes intermédiaires de gestion 30

A. Excédent brut d'exploitation 30
B. Capacité d'autofinancement 31

III. Les risques et contrôles 32

1. Principaux risques et incertitudes 32
2. Contrôle interne 33
3. Contrôles externes 34

IV. Les activités de l'année 35

1. Les opérations menées en 2025 35
2. Les certifications et labellisations 38
3. Les perspectives et les activités de Recherche et Développement 38
4. le mécenat et le sponsoring 38

V. Le GIE C'CHartres Ressources 39

VI. Le GIE TVE 40

A. Composition et gouvernance du GIE TRAITEMENT ET VALORISATION ENERGETIQUE (TVE) 40
B. Fonctionnement du GIE TVE : missions, ressources et personnel 40
C. les réalisations 2025 à destination de la SPL Chartres métropole Energies 41
D. Les perspectives 2026 41

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20260921-DELIB26-178-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 06/10/2026

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE LA SOCIETE

DENOMINATION DE LA SOCIETE	Société Publique Locale Chartres métropole Energies
SIEGE SOCIAL	Hôtel de Ville – Place des Halles – 28000 Chartres
ADRESSE ADMINISTRATIVE	32 rue Hélène Boucher – 28630 Gellainville
DATE DE CREATION	4/09/2015
SECTEUR D'ACTIVITE/METIER	Mise en œuvre des politiques de production d'électricité et de réseaux de chaleur

OBJET SOCIAL	Accompagnement des actionnaires dans la mise en œuvre de leurs politiques de production d'électricité et de réseaux de chaleur ~~à~~ savoir :
	- L'étude, le développement, la création, l'acquisition, l'exploitation, la commercialisation et la maintenance, quelles que soient leurs formes ou leurs modalités :
	  - d'infrastructures de réseaux de chaleur
	  - d'infrastructures de production d'électricité
	pour le compte de ses actionnaires.
	- La commercialisation de chaleur et d'électricité produites à travers les infrastructures qu'elle exploite, ainsi que tout produit associé à ces énergies.
	- A titre accessoire, se voir confier par ses actionnaires, toutes missions en rapport à son objet social tel que décrit ci-dessus.

DATE DE DERNIERE MODIFICATION DES STATUTS	03/12/2025
CAPITAL	7 500 000 €
PRESIDENT	M. Dominique Soulet
DIRECTEUR GENERAL	M. Anthony Hermeline
COMMISSAIRE AUX COMPTES ET DATE DE NOMINATION	Cabinet ACES – M. Ludovic Pouzol 19/06/2024
NOMBRE DE SALARIES	20 (au 31/12/2025)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20260921-DELIB26-178-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 06/10/2026

I. VIE ET GOUVERNANCE DE LA SOCIETE

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ

A. OBJET SOCIAL ET HISTORIQUE SUR LA SOCIETE

La SPL Chartres Métropole Energies a pour objet d'accompagner ses actionnaires dans la mise en œuvre de leurs politiques de production d'électricité et de chaleur et de distribution de chaleur.

Cela passe par la gestion d'installations permettant de produire l'électricité et la chaleur et d'installations permettant la distribution de chaleur avec la commercialisation de l'électricité et de la chaleur produites.

La SPL Chartres Métropole Energies a été créée en 2015 afin d'exercer la compétence Chauffage Urbain et production d'énergie électrique au travers d'une Délégation de Service Public. Elle fournit de la chaleur aux abonnés du réseau par l'intermédiaire de sous-stations réparties sur les quartiers de la Madeleine, Beaulieu et les Petits Clos, pour satisfaire leurs besoins de chauffage et d'eau chaude sanitaire. En 2025, 47 sous-stations sont en activité.

L'unité de cogénération (photo ci-contre), production d'électricité et de chaleur à partir de la biomasse, a été mise en service de manière industrielle le 11 avril 2019.



La centrale de cogénération biomasse a pour caractéristiques principales :

- Valorisation de 60 700 t/an de bois avec 75% de la quantité en bois déchets et 25% en bois de catégorie 5 type plaquette forestière
- Production d'énergie électrique de 44 GW/h en 2025,
- Production d'énergie thermique de 56 GW/h en 2025.

Une unité de soutien et de secours est partie intégrante du périmètre de CME, il s'agit de la chaudière dite de « La Madeleine » située sur la commune de Chartres (photo ci-dessous).



Un programme d'investissement sur le réseau de chaleur a été réalisé entre 2017 et 2020 afin de pouvoir moderniser, remplacer et sécuriser une partie de l'ancien réseau de chaleur.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20260921-DELIB26-178-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 06/10/2026

L'Avenant n° 4 au contrat de concession signé le 16/01/2024 fait l'objet, entre autres, de la prise en compte de travaux de modernisation liée à la sécurisation du réseau de chaleur et à l'amélioration d'un tronçon avenue Aristide Briand. Ces travaux ont été réalisés pour grande partie sur l'année 2025.

- ✓ Le réseau de chaleur à fin 2025 a une longueur totale en activité de 34,060 km.

L'écart entre 2024 et 2025 provient du raccordement du CTE et de la mise en œuvre de l'interconnexion de l'avenue Pichard dans le cadre du plan de sécurisation



Le réseau de chaleur alimente à fin 2025 près de 5 200 équivalents logements, le complexe aquatique de l'agglomération, les hôpitaux de Chartres et quelques acteurs économiques privés. CME se place comme une entreprise d'utilité publique au sein de l'agglomération Chartraine.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20260921-DELIB26-178-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 06/10/2026

B. LES EVOLUTIONS STATUTAIRES DEPUIS 5 ANS

DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE	OBJET DE LA MODIFICATION
03/12/2025	Art. 17 : Modification concernant les limites d'âges des administrateurs, du président et du directeur général

HISTORIQUE DES 5 DERNIERES ANNEES

DATE DES ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRES	OBJET DE LA MODIFICATION
14/10/2020	Augmentation du capital 2 000 000 €.
	Changement de la numérotation de certains articles et modification de l'âge limite du mandat de président.

C. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL ET DE L'ACTIONNARIAT

1. Le capital social au 31 décembre 2025

Le tableau ci-dessous récapitule l'actionnariat et la répartition des postes d'administrateurs à la clôture de l'exercice écoulé.

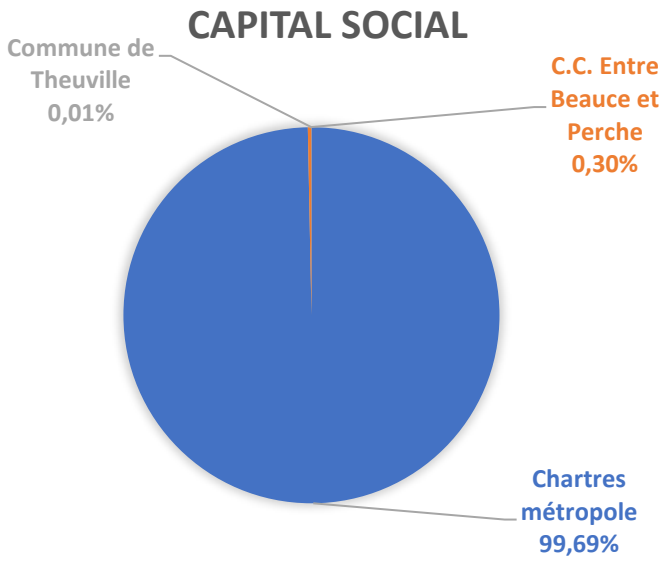
SPL Chartres métropole Energies

SITUATION ADMINISTRATIVE AU 31/12/2025

Capital de 7 500 000 euros divisé en 7 500 actions de 1 000 euros.

ACTIONNAIRE	%	NOMBRE D'ACTIONS	REPRESENTANT LORS DE L'AG	REPRESENTANTS LORS DES CA
Chartres métropole	99,69 %	7 478	M. Christian Paul-Loubière	Mme Hélène Denieault Mme Elisabeth Fromont M. Florent Gauthier M. Jean-Pierre Gorges M. Franck Masselus M. Rémi Martial M. Christian Paul-Loubière M. Dominique Soulet M. Max Van Der Stichele
C.C. Entre Beauce et Perche	**0.30 %**	**20**	**M. Hervé Buisson**	**M. Philippe Schmit**
Commune de Theuville	0.01 %	2	M. Philippe Dupont	M. Bruno Levassor

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20260921-DELIB26-178-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 06/10/2026



2. Les évolutions de l'actionnariat et du capital social

La SPL Chartres métropole Energies n'a pas fait l'objet d'évolution de l'actionnariat et/ou du capital social au cours de l'année 2025.

HISTORIQUE DES 5 DERNIERES ANNEES

DATE DE L'OPERATION	NATURE DE L'OPERATION	MODALITES DE L'OPERATION
16/07/2020	Transformation de l'avance en compte courant d'associés	Capitalisation de 2 000 000 €

D. LOCAUX ET EQUIPEMENTS DE LA SOCIETE

Le siège social de Chartres métropole Energies (CME) est situé à l'hôtel d'agglomération, Place des Halles 28000 Chartres. CME y utilise des services mutualisés et des locaux.

Le siège opérationnel est, quant à lui, situé sur le site de la biomasse, 32 rue Hélène Boucher 28630 Gellainville.

Cf. Paragraphe Objet Social et historique de la société en page 6.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20260921-DELIB26-178-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 06/10/2026

E. RESSOURCES HUMAINES

3. Effectif et mouvements de personnel

Au 31 décembre 2025 :

	2023	2024	2025	EVOLUTION
Effectif au 31/12	17	20	**20**	**15%**
ETP au 31/12	13,96	14.75	**21.66**	**46.85%**

EMPLOIS AU 31/12/2024 (CDI ET CDD)	CATEGORIE D'EMPLOI	NB. PERS.	NB. ETP	ETP EN %
Responsable d'Exploitation	**Cadre Opérationnel**	**1**	**1.16**	**5.36%**
Assistante de Direction	**Agent de Maîtrise**	**1**	**0.91**	**4.20%**
Coordinatrice QHSEE	**Agent de Maîtrise**	**1**	**0.75**	**3.46%**
Responsables de conduite	**Agent de Maîtrise**	**6**	**7.10**	**32.78%**
Responsable de conduite polyvalent	**Agent de Maîtrise**	**1**	**1**	**4.99%**
Gestionnaire de Flux	**Ouvrier**	**1**	**1.06**	**4.89%**
Assistant gestionnaire de flux	**Ouvrier**	**1**	**1.01**	**4.66%**
Référent RCU	**Agent de Maîtrise**	**1**	**1.2**	**5.54%**
Agents de réseaux	**Ouvrier**	**2**	**1.92**	**8.86%**
Responsable Maintenance	**Cadre Opérationnel**	**1**	**1.12**	**5.17%**
Techniciens de Maintenance	**Agent de Maîtrise**	**1**	**1.93**	**8.91%**
Agent de Maintenance	**Ouvrier**	**1**	**1.01**	**4.66%**
Apprentis	**/**	**2**	**1.41**	**6.51%**
	TOTAL	**20**	**21.66**	**100%**

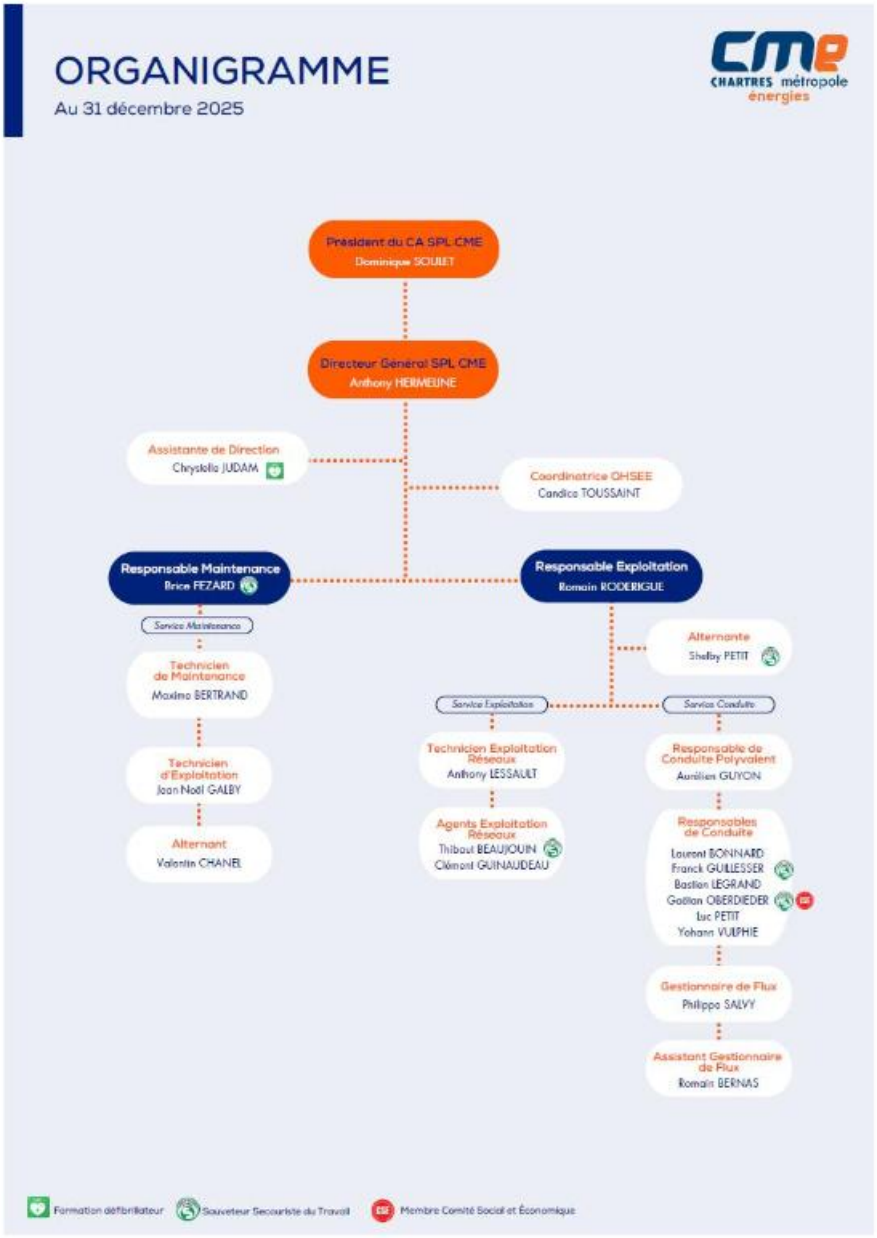
Depuis septembre 2023, nous accueillons une apprentie en alternance (BAC+4 – Master International en Energie Renouvelable et Efficacité Energétique) au sein de notre service Exploitation/Réseaux sous le tutorat de notre Responsable d'Exploitation.

Depuis septembre 2025, nous accueillons un apprenti en alternance (BAC+2 – BUT Génie Industriel et Maintenance) au sein de notre service Maintenance sous le tutorat de notre Responsable de Maintenance.

Par ailleurs, il nous arrive de faire appel, si besoin, à un intérimaire notamment lors des arrêts techniques (Avril/Octobre) pour répondre à un accroissement d'activité au sein du service Maintenance, conformément au Code du travail.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20260921-DELIB26-178-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 06/10/2026

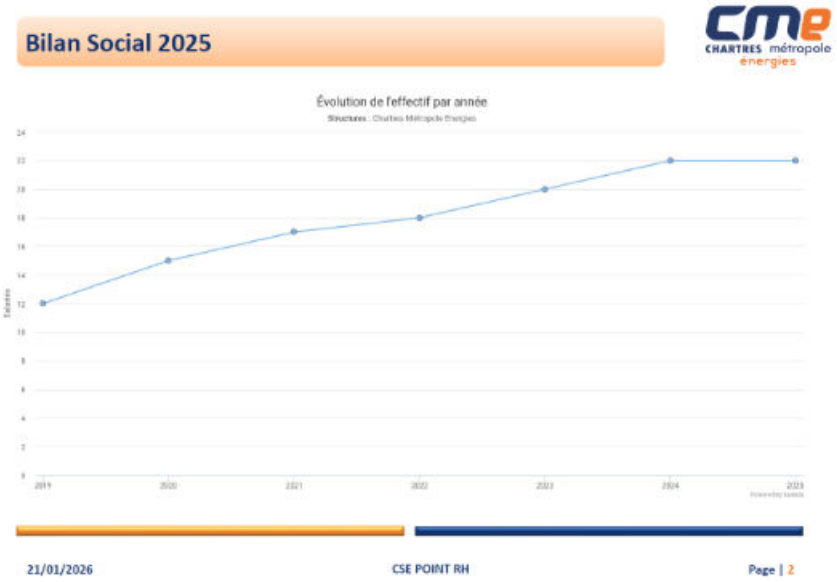
4. Organigramme



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20260921-DELIB26-178-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 06/10/2026

5. Nombre de contrat et turn-over

	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025	VARIATION
CDD	0	0	0	0	0	0%
CDI	17	16	15	19	20	10.53%
Apprentis	1	0	1	1	2	100%
Total	**18**	**16**	**16**	**20**	**22**	**15%**



ANNEE	TURN-OVER	NOMBRE D'ARRIVEES	NOMBRE DE DEPARTS	EFFECTIF AU 1ER JANVIER
2021	6.25	1	1	NC
2022	10.83	1	2	17
2023	23.62	4	5	16
2024	33.33	7	3	16
2025	**19.44**	**4**	**3**	**18**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20260921-DELIB26-178-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 06/10/2026



6. Moyenne d'âge et ancienneté dans l'entreprise

Au 31/12/2025, l'âge moyen global est de **39.75 ans** :

- **38.35 ans** pour le personnel homme (17 salariés)
- **38 ans** pour le personnel femme (3 salariées)



En moyenne, les salariés sont dans l'entreprise depuis **8.50 années**.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20260921-DELIB26-178-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 06/10/2026

7. Personnel Intérimaire

Il nous arrive de faire appel, si besoin, à un intérimaire notamment lors des Arrêts Techniques (Avril/Octobre) pour répondre à un accroissement d'activité, conformément au Code du travail.

8. Rémunération

MASSE SALARIALE	2022	2023	2024	2025	EVOLUTION 2024/2025
Total brut annuel	830 992,88 €	738 563,59 €	868 374,57 €	**988 205.76 €**	**14.32%**
Charges patronales	358 057,81 €	309 953,56 €	355 942,41 €	**418 641.48 €**	**16.3%**
Coût entreprise	1 189 050,69 €	1 048 517,15 €	1 224 316,98 €	**1 406 847.24 €**	**14.91%**
Heures indemnisées		824.44	237.00	1 653.44	597.65%
Heures travaillées	30 803.00	22 433.72	24 980.05	**34 873.79**	**39.61%**
Ratio heures travaillées / heures payées		27.21	105.40	**21.09**	**-79.99%**
Coût horaire moyen	26.85 €	26.05 €	27.30 €	**27.42 €**	**0.44%**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20260921-DELIB26-178-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 06/10/2026

9. Dialogue social

Le Comité Social et Economique de Chartres métropole Energies a été mis en place en mai 2022.

Ci-dessous un récapitulatif de notre calendrier social et des sujets traités en 2025 :



Refonte totale du DUERP en cours avec le coordinateur QHSEE C'CTV. Plusieurs possibilités sont pour le moment envisagées. Un appui du SISTEL sera également demandé.

Mise à jour du Règlement Intérieur en septembre 2025.

Les membres du CSE ont abordé le sujet des augmentations de salaire en décembre 2025 pour une négociation en 2026.

Par suite de la présentation des résultats de l'analyse de l'enquête RPS en 2024 qui a permis d'identifier les facteurs de satisfaction et d'insatisfaction concernant les conditions de travail du personnel pour mettre en place un plan d'actions préventives ou correctives adaptées, ces résultats ont été intégrés dans le projet de développement de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail des collaborateurs. Une enquête complémentaire auprès des salariés sera réalisée via 30 questions catégorisées en 6 items. Un plan d'actions étalé sur 3 ans (2025-2027) est proposé et sera réajusté en fonction des résultats liés à cette enquête

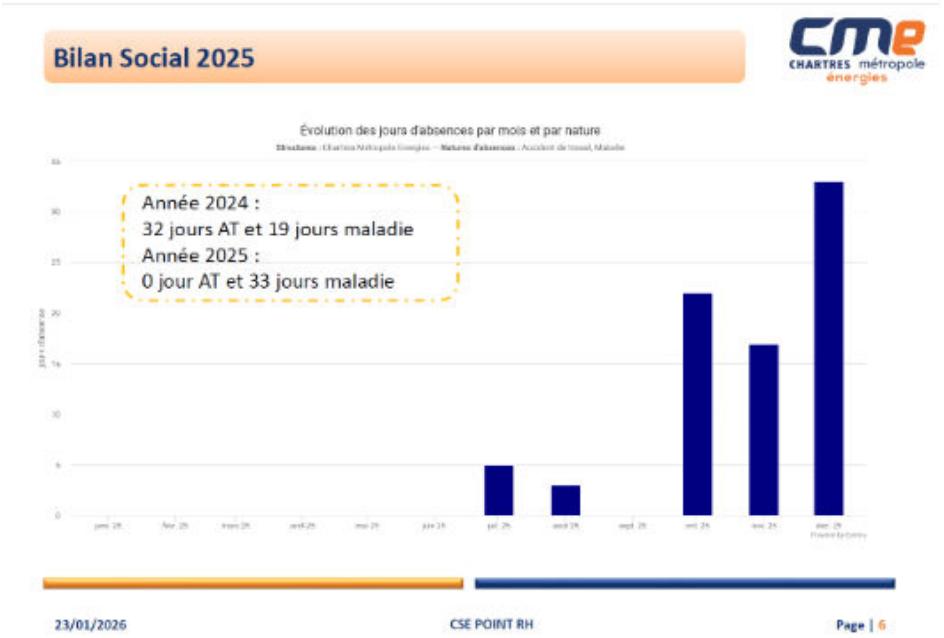
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20260921-DELIB26-178-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 06/10/2026

10. Politique de santé – Sécurité au travail

Le suivi opérationnel des domaines en lien avec la santé sécurité au travail est réellement fait depuis 2022.

Le tableau ci-après récapitule le nombre de jours d'arrêt et les taux de gravité et de fréquence.

CAUSE	DATE DE L'ACCIDENT	ARRET	NB. DE JOURS
-	-	-	-



	2022	2023	2024	2025
Nombre de jours d'arrêt	13	68	42	**0**
Taux de gravité *	0.30	2.67	1.68	**0**
Taux de fréquence **	33.07	138.13	80.06	**0**

** Le taux de gravité représente le nombre de journées indemnisées, pour 1 000 heures travaillées, c'est-à-dire le nombre de journées perdues par incapacité temporaire pour 1 000 heures travaillées.*
*** Le taux de fréquence est le nombre d'accident, avec arrêt de travail supérieur à un jour, survenus au cours d'une période de 12 mois par million d'heures de travail.*

11. Absences

ABSENCES (NB HEURES)	2022	2023	2024	2025	VARIATION 2023/2024
Maladie	NC	215.6	**110.5**	**264.0**	**138.91%**
Maternité/Paternité	NC	0	0	0	0%
Accident du travail	NC	308	**159.5**	**0**	**-100%**
Total		**523.6**	**270.0**	**264.0**	**-2.22%**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20260921-DELIB26-178-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 06/10/2026

12. Plan de développement des compétences

CME établit en début d'année un plan de formation comprenant à la fois des formations réglementaires et obligatoires à la réalisation des missions et fonctions des personnels de l'entreprise et des formations de développement des compétences.

2025 – ANALYSE QUANTITATIVE

Taux effort de formation

2025 (%)	Pourcentage legal (%)
	1

→ 2,8 % de la masse salariale a été consacré à la formation en 2025

Taux de salariés formés

2025 (%)	Objectif annuel (%)
100	100

→ L'ensemble des salariés a bénéficié d'une formation au cours de l'année 2025.

Taux de réalisation

2025 (%)	Objectif annuel (%)
43 %	50 %

→ Les formations réglementaires ont été privilégiées. Étant donné l'importance du plan de formation, sa mise en œuvre devra s'échelonner sur plusieurs années.

Taux de respect du budget

2025 (%)	Objectif annuel (%)
72 %	100 %

→ Budget prévu : 35 000 € HT
Budget consommé : 25 146 € HT (dont 4 500 € pris en charge par l'OPCO)



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20260921-DELIB26-178-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 06/10/2026

2025 – FORMATIONS REGLEMENTAIRES

SERVICE	NOMBRE D'HEURES DE FORMATION	NOMBRE DE SALARIES FORMES	BUDGET	PRISE EN CHARGE OPCO
AIPR	35 H	5	1120 €	280 €
ATEX	28 H	7	1486,75 €	-
CACES R486 Nacelle A – B	84 H	4	2988 €	700 €
CACES Cat F	28 H	2	1608,33 €	560 €
Echafaudage	42 H	5	2195 €	280 €
EPI	38 H	19	2974,13 €	-
Habilitation électrique	217 H	13	9192 €	2060 €
SST	112 H	9	1711,67 €	220 €
Réfèrent harcèlement	7 H	1	1010,00 €	210 €
Suivi en service du parc ESP	7 H	1	750 €	210 €
TOTAL	**598 H**	**66**	**25035, 88 €**	**4520 €**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20260921-DELIB26-178-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 06/10/2026

2025 – FORMATIONS DEVELOPPEMENT DE COMPETENCES

SERVICE	NOMBRE D'HEURES DE FORMATION	NOMBRE DE SALARIES FORMES	BUDGET	FINANCEMENT OPCO
Santé et sécurité au travail - Les dispositions réglementaires	14 H	2	260 €	-
EU ETS phase 4 : Déclaration des niveaux d'activité et des émissions	14 H	1	1240 €	-
Déclaration annuelle d'émissions polluantes et de déchets	7 H	1	620 €	-
TOTAL	35 H	4	2120 €	0 €

Le plan de formation 2026 sera établi à l'issue des entretiens professionnels 2025.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20260921-DELIB26-178-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 06/10/2026

Stagiaires - étudiants

Cette année encore, toujours soucieux de permettre aux jeunes de connaître le monde de l'entreprise, ce sont deux étudiants que nous accueillons au sein de notre entreprise :

• Une apprentie qui continue depuis septembre 2023 son intégration au sein de notre service Exploitation/Réseaux apportant son aide dans le cadre de nos différentes activités en mettant en pratique ses connaissances théoriques pour de l'alternance planifiée entre son Université et notre entreprise allant de quelques jours à plusieurs semaines dans l'année.

• Un apprenti qui a commencé son alternance en septembre 2025 pour une durée de 2 ans au sein de notre service Maintenance sous le tutorat de notre Responsable de Maintenance apportant son aide dans le cadre de nos différentes activités en mettant en pratique ses connaissances théoriques pour de l'alternance planifiée entre son Université et notre entreprise allant de quelques jours à plusieurs semaines dans l'année

13. Insertion sociale et travail handicapé

Nous n'avons pas de partenariat avec les structures d'insertion.

2. GOUVERNANCE DE LA SOCIETE

A. LA COMPOSITION DES DIFFERENTES INSTANCES DE GOUVERNANCE

1. Les représentants au conseil d'administration

	NOM DES REPRESENTANTS AU CONSEIL	LE CAS ECHEANT, DATE DE NOMINATION
Chartres métropole	Mme Hélène Denieault Mme Elisabeth Fromont M. Florent Gauthier M. Jean-Pierre Gorges M. Franck Masselus M. Rémi Martial M. Christian Paul-Loubière M. Dominique Soulet M. Max Van Der Stichele	Le 16/07/2020 Et le 24/09/2020 pour M. Franck Masselus
C.C. Entre Beauce et Perche	**M. Philippe Schmit**	**08/07/2020**
Commune de Theuville	M. Bruno Levassor	10/07/2020

Il est précisé que le nombre de salariés de la Société et de ses filiales étant inférieur aux seuils fixés par l'article L.225-27-1 du Code de commerce, le Conseil d'administration ne comporte pas d'administrateur représentant les salariés.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20260921-DELIB26-178-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 06/10/2026

2. Les représentants à l'assemblée générale des actionnaires

	NOM DU REPRESENTANT A L'ASSEMBLEE GENERALE	DATE DE NOMINATION
Chartres métropole	M. Christian Paul-Loubière	16/07/2020
C.C. Entre Beauce et Perche	**M. Hervé Buisson**	**08/07/2020**
Commune de Theuville	M. Philippe Dupont	10/07/2020

3. Les comités

Le Conseil d'administration par une résolution n°8 en date du 17 septembre 2020, a décidé d'instituer le Comité de Suivi des Comptes (CSC) ayant pour rôle :

- D'examiner le projet d'arrêté des comptes, les propositions en matière de provisions de toute nature et d'affectation de résultat ;
- D'émettre un avis sur les points visés ci-avant et, en cas de perte comptable de l'exercice, sur les solutions envisagées pour rétablir l'équilibre sur les exercices suivants.

Le CSC est constitué :

- Du président et du directeur général de CME,
- Du représentant de l'actionnaire principal,
- Du DGS de la collectivité actionnaire principale, assisté du directeur des finances et de la commande publique,
- Du commissaire aux comptes et de l'expert-comptable de la société.

Le Comité de suivi des comptes s'est réuni le 26 février 2026 pour l'exercice 2025.

B. LA DEONTOLOGIE

Chaque administrateur est sensibilisé aux responsabilités qui lui incombent au moment de sa nomination et est encouragé à observer les règles de déontologie relatives aux obligations résultant de son mandat.

Le conseil d'administration a adopté le 27 juin 2023 une charte de déontologie qui rappelle les obligations des mandataires sociaux dans cinq domaines :

- la prévention des conflits d'intérêt,
- la prévention de la corruption et du trafic d'influence,
- la confidentialité,
- l'utilisation des ressources de la société,
- la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20260921-DELIB26-178-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 06/10/2026

C. LES DIRIGEANTS

Par la résolution N°1 en date du 06/11/2015, le conseil d'administration a opté pour la séparation des fonctions de président et de directeur général.

Le président du conseil d'administration, M. Dominique Soulet a été désigné par délibération n°2 du conseil d'administration du 17/09/2020, pour la durée de son mandat d'administrateur.

Le directeur général, M. Anthony Hermeline a été désigné par délibération n°4 du conseil d'administration du 25/06/2021.

1. Limitation de pouvoirs

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la SPL Chartres métropole Energies conformément à l'article L.225-55 du code du commerce.

Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration et des limitations conventionnelles posées par une délibération expresse du conseil d'administration ou par les Statuts de la société.

Conformément à l'article 28 des statuts de la société, le Directeur général ne peut signer un contrat qualifié de quasi-régie avec un actionnaire sans que celui-ci ait été préalablement adopté en conseil d'administration.

2. Mandats des commissaires aux comptes et des censeurs

Le tableau ci-dessous récapitule les mandats des commissaires aux comptes et des censeurs.

NOMS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	DUREE MANDAT STATUTS	DATE DE RENOUVELLEMENT	
Titulaire : ACES	6 ans	AGO 04/09/2015	AGO 19/06/2024
Suppléant : SCP de commissaires aux comptes Frambourt, Marsaly, Jean, Pedrot	6 ans	AGO 04/09/2015	
Suppléant : ASCO Audit et Conseil, M. Christian ALPHA	6 ans		CA 25/04/2025

NOMS DES CENSEURS	DUREE MANDAT	DATE DE NOMINATION EN CA
Annick Lhermitte	3 ans	05/12/24

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20260921-DELIB26-178-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 06/10/2026

3. Information sur la rémunération des représentants de la collectivité actionnaire et des mandataires sociaux

Par délibération n°20-090 en date du 08/07/20 d'Entre Beauce et Perche, son représentant a été autorisé à percevoir une rémunération au sein de la SPL Chartres métropole Energies (fixe, variable et exceptionnel).

MONTANT ANNUEL ET INDIVIDUEL DE LA REMUNERATION DE L'ADMINISTRATEUR (MONTANT BRUT) :

NOM	NOMBRE DE CA	INDEMNITES BRUTES
Philippe Schmit	1	107.14

MONTANT ANNUEL DE L'INDEMNITE DE FONCTION DU PRESIDENT ET DU DIRECTEUR GENERAL :

Mandat	Montant annuel brut
Directeur général	53 129,96

AVANTAGES EN NATURE ACCORDES AUX REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE AINSI QU'AUX MANDATAIRES :

En 2025, aucun avantage en nature n'a été accordé aux représentants de la Collectivité ni aux mandataires.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20260921-DELIB26-178-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 06/10/2026

D. LE FONCTIONNEMENT DES INSTANCES

1. Les conseils d'administration

En 2025, le conseil d'administration s'est réuni 4 fois.

LES PRINCIPAUX SUJETS

DATE DE L'INSTANCE	PRINCIPAUX SUJETS
25/04/25	Approbation du Procès-verbal du Conseil d'administration du 05 décembre 2024
	Adoption du rapport de gestion de l'exercice 2024
	Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024
	Proposition d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024
	Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle
	Proposition de nomination du Commissaire aux Comptes suppléant
	Renonciation avoir GIE Traitement et Valorisation Energétique
	Désignation de l'administrateur représentant Chartres Métropole Energies au conseil d'administration du GIE TVE.
	Rapport d'activité du GIE C'Chartres Ressources
	Politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale
	Objectifs 2025 du Directeur Général
12/06/25	Approbation du PV du Conseil d'Administration du 25 avril 2025
	Rapport d'activité et compte-rendu d'activités de la concession de la SPL Chartres métropole Energies 2024
08/10/25	Approbation du Procès-verbal du Conseil d'administration du 12 juin 2025
	Renouvellement du mandat du directeur général au sein du comité Directeur du GIE C'Chartres Ressources
	Modification des statuts concernant les limites d'âge des administrateurs, du président et du directeur général
03/12/25	Approbation du Procès-verbal du Conseil d'administration du 08 octobre 2025
	Atteinte des objectifs 2025 du Directeur général – Détermination de la part variable de la rémunération 2025
	Mise en œuvre de la prime de partage de la valeur – Fixation de l'enveloppe

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20260921-DELIB26-178-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 06/10/2026

LA PARTICIPATION DE L'ELU MANDATAIRE

DATE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	TAUX DE PRESENCE DU MANDATAIRE DE ENTRE BEAUCE ET PERCHE
25/04/2025	0 %
12/06/2025	100 %
08/10/2025	0 %
03/12/2025	0 %

2. L'assemblée générale

En 2025, l'assemblée générale s'est réunie 2 fois.

LES PRINCIPAUX SUJETS

DATE DE L'INSTANCE	PRINCIPAUX SUJETS
04/06/25 AG ordinaire	Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos et quitus aux administrateurs
	Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024
	Rapport spécial du Commissaire aux Comptes et approbation desdites conventions
	Fixation du montant de la rémunération des administrateurs au titre de l'exercice 2025
	Nomination du commissaire aux comptes suppléant
	Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités
03/12/25 AG extraordinaire	Modification des statuts concernant les limites d'âges des administrateurs, du président et du directeur général
	Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

LA PARTICIPATION DE L'ELU MANDATAIRE

DATE L'ASSEMBLEE GENERALE	TAUX DE PRESENCE DU MANDATAIRE DE ENTRE BEAUCE ET PERCHE
04/06/2025	0 %
03/12/2025	0 %

3. La visioconférence

En 2025, la visioconférence n'a pas été proposée aux administrateurs.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20260921-DELIB26-178-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 06/10/2026

E. LE CONTROLE ANALOGUE

La réalisation de l'objet social de la Société, tel qu'il est prévu et décrit dans les Statuts, est contrôlée par les collectivités territoriales actionnaires représentées au conseil d'administration. Celles-ci doivent exercer sur la société un contrôle analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services.

Ce contrôle s'effectue dans le cadre d'un pluri-contrôle, afin que les conventions et opérations que les collectivités actionnaires sont amenées à conclure avec la société soient considérées comme des prestations intégrées (contrats « in house ») et respectent donc le code de la commande publique.

A cet effet, et afin d'éviter la multiplication des instances dédiées à ce contrôle analogue, au moins une fois par an, les réunions du conseil d'administration s'accompagnent :

- d'un débat sur les orientations stratégiques, qui peut avoir lieu lors de l'arrêt des comptes ou de l'adoption du budget prévisionnel ;
- d'un point sur la gouvernance et sur la vie sociale, inclus lors de la présentation du rapport de gestion ;
- d'un point sur les activités opérationnelles, effectué lors de la présentation du ou des rapports d'activité et tout au long de l'année.

En 2025, le contrôle par les collectivités actionnaires s'est notamment effectué par :

- le contrôle en matière d'orientations stratégiques de la société :
  - Des bilatérales entre le Président de CME et le Directeur Général
  - Les présentations réalisées en conseil d'administration sur les informations générales de CME
  - Réunion avec le « pool » bancaire de CME
- Le contrôle en matière de gouvernance et de vie sociale
- Le contrôle en matière d'activités opérationnelles :
  - Les présentations réalisées en conseil d'administration sur les opérations techniques et opérationnelles de CME

Par ailleurs, d'autres réunions ont pu être organisées avec la collectivité durant l'année pour assurer le suivi de la société :

- Pour le suivi de l'activité et des finances : mise en place de tableaux de bord financiers quatre fois par an

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20260921-DELIB26-178-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 06/10/2026

F. LES RELATIONS CONTRACTUELLES ET FINANCIERES AVEC LA COLLECTIVITE

1. Principales actualités des contrats en cours avec la collectivité

Néant

2. Garanties d'emprunts de la collectivité

Néant

3. Avances en compte courant de la collectivité

Néant

4. Les aides octroyées au titre du développement économique ou tout autre concours financier

La SPL n'a pas reçu d'aide de la collectivité au titre du développement économique ou tout autre concours financier.

5. Dividendes distribués à la collectivité

La SPL n'a pas distribué de dividende à la collectivité au cours des trois exercices précédents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20260921-DELIB26-178-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 06/10/2026

II. LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS

1. PRESENTATION DES CHIFFRES LES PLUS SIGNIFICATIFS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

L'activité de la société se solde pour le dernier exercice clos au 31 décembre 2025 par un résultat déficitaire de -2 013 273 €. Il était bénéficiaire de 75 292 € en 2024.

Afin de donner une vue claire et synthétique de l'activité de la société et de son évolution, sont présentés ci-après les chiffres les plus significatifs.

A. COMPTE DE RESULTAT

Produits	2025	2024	2023	Charges	2025	2024	2023
PRODUITS D'EXPLOITATION	**12 945 130 €**	12 386 839 €	11 521 511 €	CHARGES D'EXPLOITATION	**14 302 424 €**	11 606 607 €	10 855 123 €
DONT CHIFFRES D'AFFAIRES	***11 318 395 €***	*12 386 698 €*	*11 430 414 €*	*DONT CHARGES SOCIALES*	***1 406 848 €***	*1 224 317 €*	*1 048 518 €*
PRODUITS FINANCIERS	**40 281 €**	42 127 €	19 581 €	CHARGES FINANCIERES	**696 260 €**	747 067 €	796 862 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS	**0 €**	0 €	0 €	CHARGES EXCEPTIONNELS	**0 €**	0 €	6 734 €
				PARTICIPATION DES SALARIES	**0 €**	0 €	0 €
				IMPOTS SUR LES BENEFICES	**0 €**	0 €	0 €
				RESULTATS DE L'EXERCICE	**-2 013 273 €**	75 292 €	-110 894 €

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

- Le **CHIFFRE D'AFFAIRES H.T**. s'est élevé à 11 318 395 € contre 12 386 698 € au titre de l'exercice précédent, soit une baisse de -8.62 % ;
- Le total des **PRODUITS D'EXPLOITATION** s'élève à 12 945 130 € contre 12 386 839 € au titre de l'exercice précédent, soit une hausse de 4.51 % ;
- Les **CHARGES D'EXPLOITATION** de l'exercice se sont élevées à 14 302 424 € contre 11 606 607 € au titre de l'exercice précédent, soit une hausse de 23.22 % ;
- Le **RESULTAT D'EXPLOITATION** ressort à -1 357 293 € contre 780 232 € au titre de l'exercice précédent ; soit une baisse de -273.96 %
- Le montant de la masse salariale s'élève à 1 406 848 € contre 1 224 317 € au titre de l'exercice précédent, soit une hausse de 14.91 % ;

Compte tenu d'un **RESULTAT FINANCIER** de -655 979 € contre -704 940 € au titre de l'exercice précédent, le **RESULTAT COURANT AVANT IMPOT** de l'exercice ressort à -2 013 273 € contre 75 292 € pour l'exercice précédent

Compte tenu des éléments ci-dessus, du **RESULTAT EXCEPTIONNEL** de 0 € contre 0 € au titre

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20260921-DELIB26-178-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 06/10/2026

de l'exercice précédent **(vs ancienne nomenclature comptable)**, d'un crédit d'impôts de 0 €, **LE RESULTAT DE L'EXERCICE SE SOLDE PAR UNE PERTE DE -2 013 273 €** contre un bénéfice de 75 292 € au titre de l'exercice précédent.

B. LE BILAN

ACTIF	2025	2024	2023	PASSIF	2025	2024	2023
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**39 330 392 €**	41 354 386 €	42 453 753 €	RESSOURCES PROPRES ET QUASI-FONDS PROPRE	**5 607 261 €**	6 520 534 €	6 445 242 €
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**297 849 €**	309 378 €	320 908 €	RESSOURCES D'EMPRUNT	**37 556 379 €**	40 118 548 €	42 658 864 €
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**1 670 €**	1 670 €	1 670 €	*TOTAL DES CAPITAUX PERMANENTS*	**43 163 640 €**	46 639 082 €	49 104 106 €
TOTAL ACTIF IMMOBILISE NET	**39 629 911 €**	41 665 434 €	42 776 331 €	DETTES D'EXPLOITATION ET DIVERS	**2 503 342 €**	2 923 958 €	2 140 977 €
STOCKS NETS	**1 157 543 €**	1 156 122 €	889 410 €				
ACTIFS D'EXPLOITATION	**2 321 002 €**	3 028 747 €	2 146 015 €				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES	**2 558 526 €**	4 262 737 €	5 433 328 €				
TOTAL ACTIF CIRCULANT NET	**6 037 071 €**	8 447 606 €	8 468 752 €				
TOTAL ACTIF	**45 666 982€**	50 113 040 €	51 245 083 €	TOTAL PASSIF	**45 666 982€**	50 113 040 €	51 245 083 €

Au 31 décembre 2025, le total du **BILAN** de la Société s'élevait à 45 666 982 € contre 50 113 040 € pour l'exercice précédent, soit une baisse de 8.87 %.

L'ACTIF IMMOBILISE est de 39 629 911 € contre 41 665 434 € pour l'exercice précédent soit une variation de – 4.89 %.

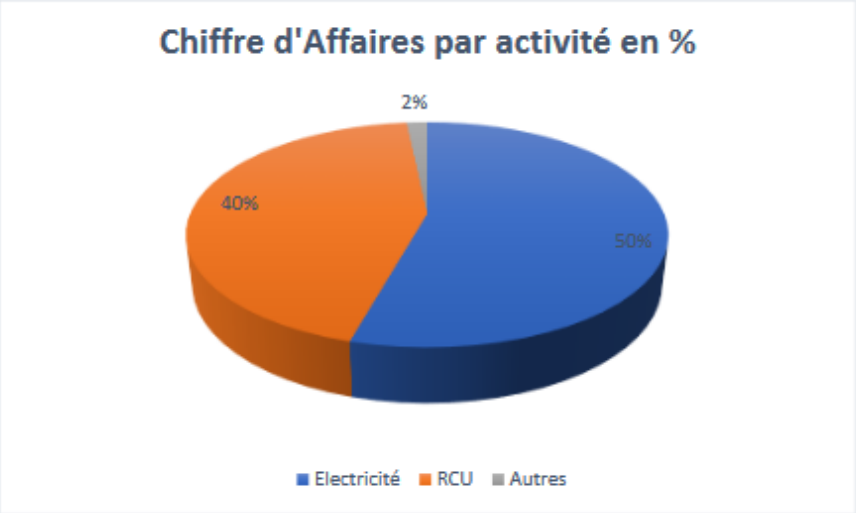
L'ACTIF CIRCULANT est de 6 037 071 € contre 8 447 606 € pour l'exercice précédent, soit une baisse de 28.54 % %.

Les **CAPITAUX PROPRES** sont de 4 507 261 € contre 6 520 534 €, soit une baisse de 30.88 %.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20260921-DELIB26-178-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 06/10/2026

C. PRESENTATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITE ET PAR CLIENTS PRINCIPAUX

	ACTIVITE 1 Electricité	ACTIVITE 2 RCU	ACTIVITE 3 Autres
CHIFFRE D'AFFAIRES	6 146 456 €	4 981 323 €	186 837 €



2. SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

En vue d'une analyse plus approfondie des chiffres, les principaux soldes intermédiaires de gestion, adaptés à l'analyse de l'activité de la société sont présentés ci-dessous.

A. EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION

L'excédent brut d'exploitation (EBE), qui mesure la performance économique de la société, c'est-à-dire celle que réalise sa seule exploitation, avant prise en compte de décisions « politiques » ou d'incidences fiscales qui n'affectent, elles, que le résultat final, s'élève pour l'exercice à un montant de 2 283 K€, soit une variation de -35.21 % par rapport à l'EBE de l'exercice précédent (4 361 K€ en 2024).

	Production (vendue + stockée + immobilisée)	11 318 395 €
-	Consommation de matières premières (achats + sous-traitance directe)	(4 258 594 €+50 298 €)
-	Charges externes	3 101 119 €
=	Valeur ajoutée	3 908 383 €
+	Subventions d'exploitation	0 €
-	Impôts et taxes (sauf IS)	218 946 €
-	Frais de personnel (salaires et traitements + charges sociales)	(996 394 €+410 454 €)
=	**EBE**	**2 282 590 €**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20260921-DELIB26-178-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 06/10/2026

B. CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement (CAF), qui quantifie le potentiel de l'entreprise à dégager des ressources de par son activité au cours de l'exercice, est déterminée comme suit :

	Résultat net	-2 013 273 €
	Amortissements (immo. corporelle/incorporelle	31 062 €
+	Amortissements réseau chaleur	1 969 906 €
+	Amortissements centrale	1 148 354€
+	Provisions	550 000 €
	Reprise de provisions	0 €
=	CAF	**1 686 049 €**

Sa valeur s'élevant à **1 686 049 k€** au titre de l'exercice, appelle les commentaires suivants :

Elle a évolué de la manière suivante sur les exercices précédents : En 2024, la CAF s'élevait à (3 574 922 € + 75 293 €) soit 3 650 215 € - En 2023, la CAF s'élevait à (3 095 668 € + - 110 894 €) soit 2 984 774 € - En 2022, la CAF s'élevait à (650 453 € + 3 131 433 €) soit 3 781 886.

La capacité d'autofinancement a baissé à cause d'un résultat courant négatif du à des charges en lien avec les arrêts fortuits de la centrale biomasse sur cet exercice malgré la mise en place de provisions.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20260921-DELIB26-178-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 06/10/2026

III. LES RISQUES ET CONTROLES

1. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Il convient de décrire les principaux risques et incertitudes d'ordre financier, juridique, technique, conjoncturel auxquels l'EPL est confrontée.

Il convient également de décrire, le cas échéant, les solutions proposées pour leur traitement.

En ce qui concerne la SPL CME les principaux risques sont :

La Technique :

- Problématique des intrants (bois) en termes de qualité, beaucoup d'indésirables

  Solution proposée / mise en place : Création d'une plateforme de préparation de bois intégrée à l'exploitation de la biomasse (Etude en 2026) ; Révision de la procédure d'accueil et de contrôle des livraisons de bois,

- Problématique de prise en masse du LIT de fluidisation

  Solution proposée / mise en place : Avoir une meilleure qualité des intrants ; Réaliser des études sur le phénomène de prise en masse, Réaliser la maintenance nécessaire et fondamentale au lit. Réalisation d'un audit du constructeur en octobre 2025 avec des scénarios techniques proposés et devant être maintenant challengés ;

- Problématique d'usure prématurée de la chaudière et de certains équipements de transport du bois

  Solution proposée / mise en place : Investissements lourds sur les équipements à prévoir. Réalisation d'un plan technique stratégique pour la biomasse en 2026, Préparation de la décennale de 2027 ;

- Problématique de stockage du bois sur la biomasse

  Solution proposée / mise en place : Création de la plateforme de bois ;

- Problématique de capacité de production en hiver afin de garantir la fourniture d'énergie à nos clients

  Solution proposée / mise en place : Trouver de nouvelles sources d'énergies et avoir de nouveaux outils industriels de production. Etude de raccordement de l'UVE de Mainvilliers sur le réseau de CME existant ;

Les Ressources Humaines :

- Nombre de personnel, manque de compétences et difficultés de recrutement

  Solution proposée / mise en place : Embauche du personnel dans le domaine HQSEE en 2025, Renforcement des équipes par la création d'un pôle RCU en 2025, Renforcement du plan de formation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20260921-DELIB26-178-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 06/10/2026

La finance :

- Les risques financiers sont essentiellement liés aux risques techniques et aux coûts des intrants.

  Solution proposée / mise en place : Optimisation du fonctionnement de la biomasse et fiabilisation des procédés. Devenir autonome sur la gestion de la qualité des intrants.

- Les risques financiers liés au contexte géopolitique : Le prix du gaz naturel toujours instable, le coût des matières premières

Solution proposée / mise en place : Nouveau contrat de gaz et baisse drastique de la consommation de gaz sur la biomasse par l'arrêt du surchauffeur 3 en 2022. Problématique de trésorerie en 2025 à cause du portage d'investissements sur la trésorerie et une augmentation des coûts des intrants.

Cyberincidents :

- Chartres métropole Energies peut être la cible d'attaques informatiques, telles que des cyberattaques ou des violations de données, pouvant compromettre la sécurité de ses systèmes et la confidentialité des informations.

Solution proposée : Mettre en œuvre des mesures de sécurité informatique robustes, des programmes de sensibilisation à la sécurité, pour prévenir et atténuer les cyberincidents. Renforcer les sauvegardes des données administratives et industrielles.

Juridiques et de conformité :

- Le respect des règles relatives aux Sociétés publiques locales est indispensable pour conforter la société.

  Solution mise en place : adhésion au GIE C'Chartres Ressources.

Corruption – Probité :

- La SPL CME peut subir des pressions de la part des clients et doit veiller, en tant que société publique locale, à se prémunir de tout risque de corruption.

  Solution proposée : action de sensibilisation proposée par le GIE C'Chartres Ressources.

Environnementaux :

- La SPL CME doit veiller au respect des réglementations, des procédures administratives et principalement son arrêté d'autorisation d'exploiter.

  Solution proposée : Strict respect des obligations réglementaires, renforcement de l'accompagnement dans le domaine HQSEE.

2. CONTROLE INTERNE

La SPL CME a mis en œuvre depuis 2023 une charte de déontologie.

Les engagements de dépenses qui sont supérieurs à 5 k€ sont contrôlés et validés par le Directeur Général.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20260921-DELIB26-178-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 06/10/2026

3. CONTROLES EXTERNES

Les différentes résolutions de la société ont été adressées à la Préfecture comme le prévoit la règlementation.

Le tableau récapitule les contrôles exercés au cours de l'exercice écoulé :

CONTROLE	**DATE**	**REMARQUES FORMULEES**
CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES		Pas de contrôle
SERVICES FISCAUX		Pas de contrôle
INSPECTION DU TRAVAIL		Pas de contrôle
URSSAF		Pas de contrôle
AUTRES : DREAL	**06/03/2025** **26/09/2025**	**Visite annuelle Chaufferie La Madeleine** **Visite annuelle ICPE Gellainville**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20260921-DELIB26-178-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 06/10/2026

IV. LES ACTIVITES DE L'ANNEE

1. LES OPERATIONS MENEES EN 2025

En 2025, nous avons effectué les travaux de 1er établissement suivants :

- Par suite de la modification du contrat de production de chaleur, d'électricité et de distribution de chaleur à travers l'avenant n° 4, des travaux de sécurisation et modernisation du réseau de chaleur par le changement des principales artères et tronçons d'alimentation sur les avenues Aristide Briand, Joseph Pichard et la rue Guy Moquet ont été réalisés.

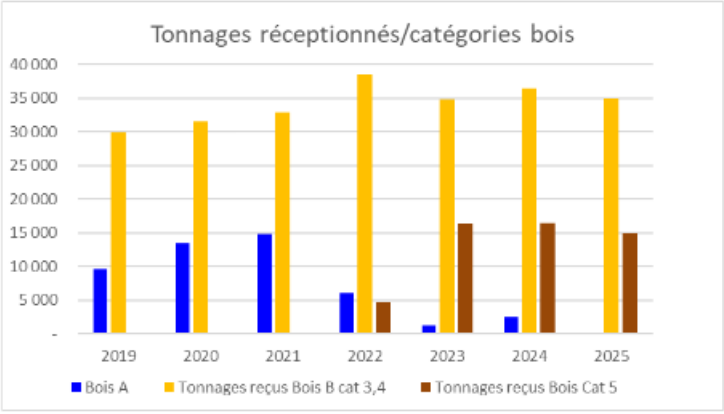
- Nous avons investi dans une machine à briqueter les poussières qui nous offre un moyen précieux d'utiliser efficacement les déchets de production et de réduire les coûts. En comprimant les poussières de bois en briquettes compactes, nous pourrons minimiser les frais de stockage et de transport tout en contribuant à la préservation des ressources. Nous l'alimentons depuis septembre 2025 et nous avons déjà produit, jusqu'à la fin de l'année 2025, 30,6 tonnes de briquettes de poussières.

En 2025, le planning des 2 Arrêts Techniques programmés a été globalement respecté avec une journée d'avance sur les 2 Arrêts Techniques (Avril/Octobre) due pour les 2 arrêts à un problème technique au niveau du lit fluidisé. Les 2 budgets ont également été respectés.

En 2025, nous avons effectué les travaux de branchements et d'extensions particulières suivants :

- VILLE DE CHARTRES (CTE) : mise en service du skid et première facturation de consommation de chauffage urbain en février 2025 avec une Puissance Souscrite de 800 kW.
- NOVO NORDISK PRODUCTION : mise en service du skid anciennement CTM et première facturation de consommation de chauffage urbain en mars 2025 avec une Puissance Souscrite de 300 kW.
- CLINIQUE VAL DU COUDRAY : mise en service du skid et première facturation de consommation de chauffage urbain en septembre 2025 avec une Puissance Souscrite de 700 kW.
- VILLE DE CHARTRES (SQUASH) : mise en service du skid et première facturation de consommation de chauffage urbain en octobre 2025 avec une Puissance Souscrite de 185 kW.

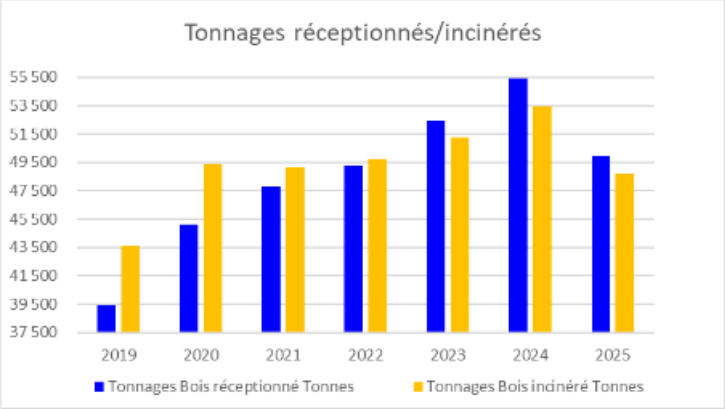
Voici sous forme de graphiques, l'activité de CME sur l'exercice 2025 :



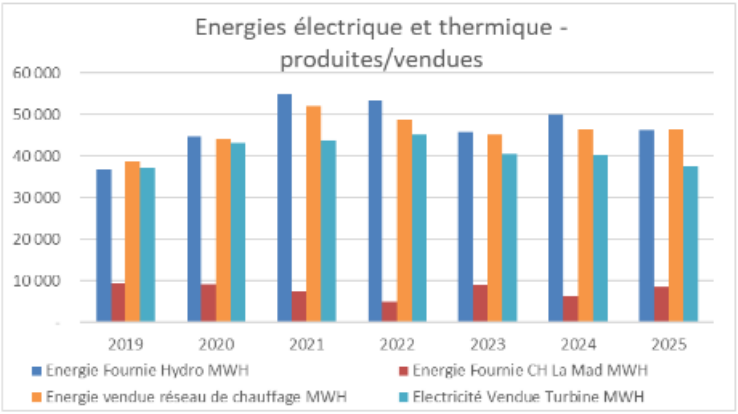
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20260921-DELIB26-178-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 06/10/2026

La valorisation du bois a été remplacée par la plaquette forestière, et la réception de ce dernier a été définitivement arrêtée en septembre 2024. Cette décision s'inscrit dans une volonté de respecter nos engagements contractuels concernant la revente d'électricité

La répartition entre la plaquette forestière (catégorie 5) et le bois déchet (catégories 3 et 4) a été respectée en 2025.

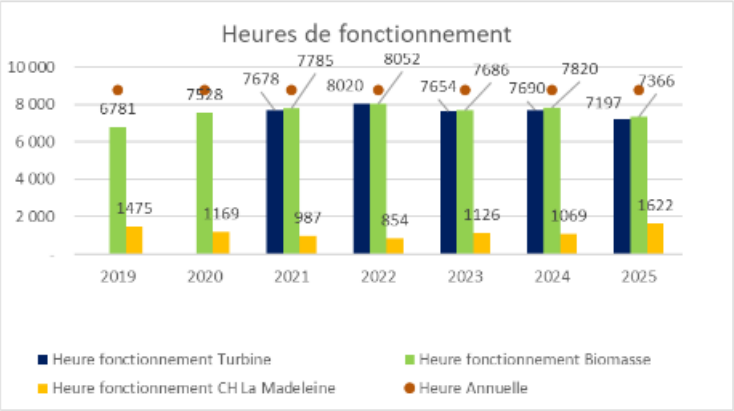


Une diminution des quantités réceptionnées est observée en 2025, liée à une baisse de l'humidité du bois. L'écart entre le tonnage réceptionné et le tonnage valorisé s'explique par la perte d'humidité ainsi que par la gestion du stockage tampon.

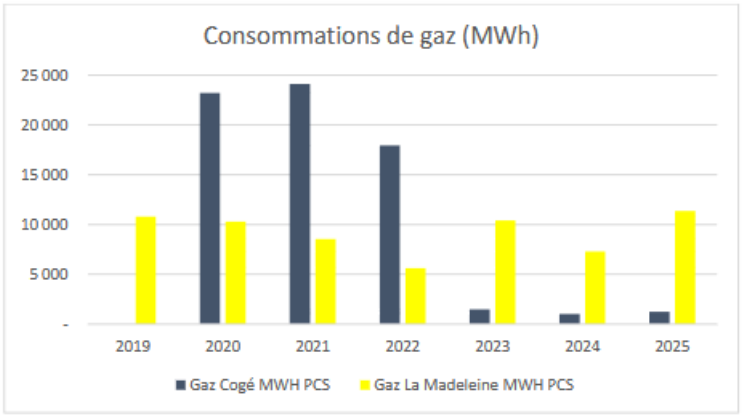


En 2025, une diminution de la vente d'électricité est observée, liée à une baisse de la disponibilité de la centrale biomasse. En revanche, la vente d'énergie sur le réseau de chauffage urbain reste globalement stable : la baisse de consommation de certains clients est compensée par l'arrivée de nouveaux clients et par une rigueur climatique plus marquée en 2025.

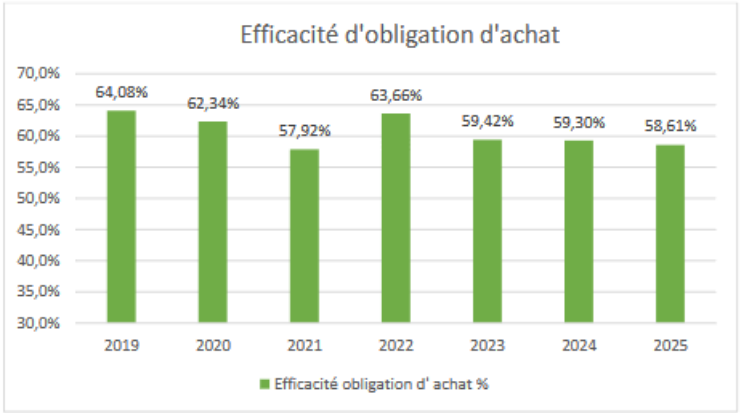
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20260921-DELIB26-178-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 06/10/2026



Une baisse significative des heures de fonctionnement est observée en 2025, notamment en raison des différents arrêts fortuits survenus au cours de l'année.



En 2025, une augmentation significative de la consommation de gaz est observée à la chaufferie de la Madeleine, en cohérence avec les arrêts fortuits de la centrale biomasse.



L'efficacité énergétique en 2025 reste satisfaisante mais apparaît légèrement inférieure à celle observée en 2023 et 2024, notamment en raison de la consommation de gaz par la centrale biomasse lors des phases de démarrage.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20260921-DELIB26-178-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 06/10/2026

2. LES CERTIFICATIONS ET LABELLISATIONS

Aujourd'hui CME n'a pas engagé de certification particulière.

3. LES PERSPECTIVES ET LES ACTIVITES DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

En 2026, les perspectives sont les suivantes :

- Travaux VRD raccordement et mise en service au 1er semestre 2026 rue Pierre et Marie Curie de la résidence Les Jardins d'Henri IV (Environ 140 logements) : fourniture de 2 skids (1 skid de 350 kW bâtiments A/B/C/D + 1 skid de 350 kW bâtiment E/F).
- Travaux VRD raccordement et mise en service au 1er février 2026 avenue François Mitterrand de la résidence Domaine des Arbres (64 logements) : fourniture d'un skid de 250 kW.
- Travaux VRD raccordement et mise en service au 1er semestre 2026 rue Jacquard & avenue Beaulieu de la résidence Perspectives Lots 26A & 26B) : fourniture de 2 skids (1 skid de 200 kW Plot A3 + 1 skid de 250 kW Plot B3).
- Travaux VRD raccordement et mise en service au 2ème semestre 2026 de la société PUIG qui s'installera dans la ZAC du Jardin d'Entreprises à Chartres en juillet-aout 2026.
- Le nouveau complexe sportif situé sur l'avenue François-Mitterrand sera raccordé en 2027. Des travaux préparatoires en vue de ce raccordement sont envisagés en 2026.

Les évolutions prévisibles et perspectives d'avenir :

- Mise en place d'une plateforme bois sur le terrain accolé à notre site de Gellainville. Un porter à connaissance et un cas par cas ont été déposés à la DREAL afin que cet organisme puisse nous délivrer l'autorisation d'exploiter.
- Nous étudions, via un bureau d'études spécialisé dans l'ingénierie thermique et électrique des domaines de l'Environnement et de l'Energie que nous avons mandaté, la faisabilité du raccordement au réseau de chaleur de l'usine de Cogénération Biomasse de Gellainville au centre de traitement des déchets Chartres Métropole Traitement et Valorisation de Mainvilliers.
- La collectivité de Chartres Métropole souhaite initier le développement sur son territoire métropolitain de la géothermie basse température en se branchant sur les réseaux de transport existants du réseau de chaleur urbain, ce qui nous permettrait de diversifier l'énergie renouvelable face aux demandes grandissantes de raccordement au réseau de chauffage urbain. De même, le souhait de la collectivité est de pouvoir confier à CME la gestion du site de géothermie basé sur l'espace du CM101 sur la commune du Coudray.

4. LE MECENAT ET LE SPONSORING

Aucun partenariat.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20260921-DELIB26-178-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 06/10/2026

V. LE GIE C'CHARTRES RESSOURCES

Bilan 2025

Les représentants

- à l'Assemblée Générale : Dominique Soulet
- au Comité directeur : Anthony Hermeline

La contribution 2025

- bloc socle : 53 650 € HT

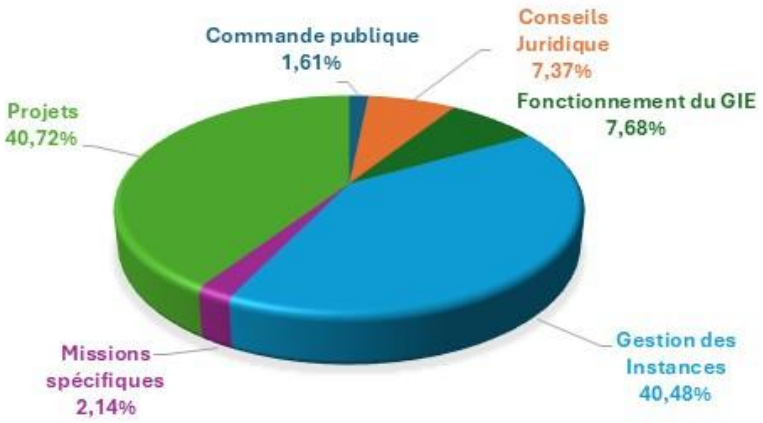
La participation aux projets collectifs – Ateliers/formations proposés

- Atelier élections municipales anticiper, gérer, et réussir la transition - Scet
- Mise en marche RGPD dans le cadre du groupement de commande
- Adhésion au groupement de commandes AMO assurances

L'accompagnement du GIE

327 heures dédiées à Chartres métropole Energies

Chartres métropole Energies - répartition du temps



Accompagnement juridique / projets / commande publique

- Mise à jour du RNE
- Modification des statuts
- Soutien à la rédaction du rapport de gestion, du rapport du mandataire et sa présentation
- Formalités administratives relatives aux modifications statutaires

Gestion des instances

- Instances : 4 conseils d'administration et 2 assemblées générales

A noter que le GIE C'Chartres Ressources a consacré 79h au GIE TVE dont Chartres métropole Energies est membre : gestion d'instances et travail de mise en conformité du kbis.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20260921-DELIB26-178-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 06/10/2026

VI. LE GIE TVE

A. COMPOSITION ET GOUVERNANCE DU GIE TRAITEMENT ET VALORISATION ENERGETIQUE (TVE)

Le GIE Traitement et Valorisation Energétique regroupe 1 régie et 1 établissement public local :

- La SPL Chartres métropole Énergies
- La régie CMTV

Il a été mis en place le 1er décembre 2021. Il est administré par :

- Une assemblée générale, composée des présidentes et présidents des structures membres
- Un conseil d'administration avec un président et un secrétaire général.

En 2025, l'assemblée générale a eu lieu le 27 juin.

Une deuxième assemblée générale a eu lieu le 03 décembre, celle-ci avait pour ordre du jour de valider l'adhésion de la nouvelle SPL C'Chartres Traitement et Valorisation en remplacement au 1 janvier 2026 de CMTV, cette dernière étant dissoute au 31 décembre 2025.

Les représentants de la SPL Chartres métropole Energies au sein des instances du GIE sont :

- Dominique Soulet en assemblée générale
- Anthony Hermeline au conseil d'administration comme Président du CA.

B. FONCTIONNEMENT DU GIE TVE : MISSIONS, RESSOURCES ET PERSONNEL

Le GIE TVE a été constitué sans capital.

Le groupement, dont le but est de faciliter ou de développer l'activité économique de ses membres, d'améliorer ou d'accroître les résultats de leurs activités, a pour objet :

- L'appui à l'exploitation de process pour le traitement et la valorisation énergétique de ses membres ;
- L'appui pour la maintenance des équipements et installations de ses membres ;
- Le pilotage et l'encadrement des personnels d'exploitation et de maintenance ;
- La conduite d'opération d'investissement pour le compte de ses membres.

A cette fin le groupement peut apporter un appui technique pour le pilotage de l'exploitation et de la maintenance des installations industrielles de ses membres et plus généralement faire toutes les opérations permettant la réalisation effective de cet objet lié à l'activité économique de ses membres tout en conservant un caractère auxiliaire par rapport à l'activité des membres.

Le groupement privilégie la mutualisation des moyens techniques et humains pour l'accomplissement de son objet.

L'objet du groupement n'est pas de réaliser des bénéfices pour lui-même.

Aujourd'hui le GIE n'a pas de ressources, ni de personnel en propre.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20260921-DELIB26-178-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 06/10/2026

C. LES REALISATIONS 2025 A DESTINATION DE LA SPL CHARTRES METROPOLE ENERGIES

En 2025, le GIE TVE a mis à disposition du personnel dit « Support » issu de CMTV.

Ces personnels sont principalement en charge de :

- La partie ressources humaines,
- La partie Hygiène, Qualité, Santé, Sécurité, Environnement et Energie,
- La partie juridique,
- La partie achats et marchés publics.

D. LES PERSPECTIVES 2026

L'année 2026 a pour enjeu de consolider les échanges entre ses membres.

Il s'agit notamment des sujets suivants :

- Accompagnement pour l'organisation et la tenue des élections des Instances Représentatives du Personnel,
- La mise en œuvre des marchés de travaux dans le cadre de la décennale de 2028.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20260921-DELIB26-178-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 06/10/2026